



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/940

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon - Musée des beaux-arts et l'Ecole du Louvre en vue de l'organisation de cours d'histoire générale de l'art

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVAL (pouvoir à Mme AUGÉY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/940 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DE LYON - MUSEE DES BEAUX-ARTS
ET L' ECOLE DU LOUVRE EN VUE DE L'ORGANISATION
DE COURS D'HISTOIRE GENERALE DE L'ART
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

Le Musée des beaux - arts de Lyon dans sa programmation de conférences pour la saison
2021-2022 a souhaité renouveler son partenariat avec l'Ecole du Louvre, pour proposer
aux lyonnais-es deux cycles de cours d'histoire générale de l'art :

- Cycle I : un cycle d'initiation à l'histoire générale de l'art en Europe 1^{ère} année :
de la préhistoire au Moyen - Age, de 12 séances, d'une durée d'une heure trente
(1h30) chacune, qui se déroulera à l'auditorium du Musée des beaux - arts de
Lyon, du lundi 11 octobre 2021 au lundi 24 janvier 2022, de 18h30 à 20h00.
- Cycle II : un cycle thématique La sculpture, des lumières au romantisme, cycle de
5 séances, d'une durée d'une heure trente (1h30) chacune, qui se déroulera à
l'auditorium du Musée des beaux - arts de Lyon, du lundi 4 avril 2022 au lundi 23
mai 2022 de 18h30 à 20h00.

L'Ecole du Louvre, établissement d'enseignement supérieur, exerce une mission
d'enseignement d'histoire de l'art et des civilisations et ses intervenants sont en relation
directe avec les musées. Elle mène depuis plusieurs années des actions spécifiques dans
les régions afin d'étendre cette diffusion.

Les conférences sont organisées au sein de l'auditorium du musée.

L'École du Louvre, pour l'ensemble des cycles assure la conception et le contrôle du
contenu scientifique de chaque cycle et met à disposition des intervenants pour chaque
séance. Elle assure les inscriptions aux cycles et encaisse les règlements correspondants.

La Ville de Lyon/Musée des beaux - arts assure notamment la communication, l'édition,
la diffusion des programmes et des fiches d'inscription des cycles de l'année au niveau
régional sur son site web et sur place, l'accueil des intervenants avec la prise en charge
des trajets entre la gare et le musée et des frais d'hébergement et de restauration
éventuels.

La convention, jointe au rapport, valable jusqu'à la fin du cycle de conférences, formalise
les conditions d'organisation de ce partenariat.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville
- Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux -arts et l'École du Louvre, en vue de l'organisation de cours d'histoire générale de l'art est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous documents afférents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET